



Problemes de menuiserie qui ne ferme pas

Par **pira**, le **24/07/2008** à **09:54**

derniere facture de 1000 euros afin de les faire bouger mais il ont mit un huissier et j'ai du payer 1500 euros j'espere que vous pourrez me donner une snous avons consstruit notre maison en 2005 et nous avons pris toute nos menuiserie chez point p hors depuis le debut nous avons des probleme de fermeture aucune ne se ferme correctoment et s'en est de meme avec les volets roulant nous lerur en avons parle ils sont venu avec un specialiste de chez eux mais aucun changement ai je un recours car car nous avons bloque olution je leur avait envoye une lettre recommandeernmerci de votre r?nse

Par **coolover**, le **24/07/2008** à **22:36**

Il faudrait un peu plus de précision pira pour pouvoir réellement te répondre : la pose de tes menuiseries a-t-elle été faite par point P ? Par le constructeur de ta maison ? Par un autre entrepreneur après la construction ? Par toi ? Le problème provient-il des matériaux eux-même ou de l'installation ?

Par **pira**, le **25/07/2008** à **09:52**

les menuiseries ont ete achete chez un revendeur de materiaux et c'est elles qui ont un defaux dailleurs il sont venue pour faire des reglages mais c'est toujours pareils c'est mon mari qui les as posees c'est un ancien entrepreneurs de maconnerie

Par **coolover**, le **25/07/2008** à **14:30**

Dans ce cas, tu peux invoquer à l'égard de ton vendeur la garantie légale de conformité prévue par les articles L211-4 et suivants du code de la consommation. Cette garantie prévoit notamment que les défauts intervenus dans les 6 mois suivants la vente sont présumés être à la charge de ton vendeur. Au delà de 6mois, il appartient à l'acheteur, souvent par expertise, de prouver le défaut.rnDans tous les cas, au titre de cette garantie, ton vendeur doit réparer le défaut ou, à défaut... te rembourser !rnTente un courrier recommandé pour leur rappeler leur obligation et voir s'ils ne peuvent pas trouver une solution.